



Droit de visite grand-parents

Par **peluche**, le **13/12/2007** à **18:02**

Bonjour,

pour résumer, à treize ans j'ai décidé d'aller vivre chez mon père, car mes relations avec ma mère étaient trop conflictuelles. Mon père a obtenu ma garde, ma mère n'ayant même pas demandé de droit de visite. Par la suite, elle a essayé de temps à autre de reprendre contact avec moi, mais j'ai refusé. Quatorze ans ont passé et elle m'a contacté il y a qq jours via un site d'anciens copains. Ma peur est qu'elle apprenne que j'ai une fille et qu'elle demande un droit de visite. J'ai très peur des conséquences. Pourriez-vous me dire quels sont ses droits et les notres.

En vous remerciant par avance.